



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2082

Signature de la convention relative à la fourniture de chauffage urbain pour les locaux propriété de la Ville de Lyon à partir de la sous-station dont la police d'abonnement est souscrite par la Métropole de Lyon - Immeuble "Ilot 17" sis 10B-12B Place Abbé Pierre 9ème - EI 09327

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2082 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE CHAUFFAGE URBAIN POUR LES LOCAUX PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON A PARTIR DE LA SOUS-STATION DONT LA POLICE D'ABONNEMENT EST SOUSCRITE PAR LA METROPOLE DE LYON - IMMEUBLE "ILOT 17" SIS 10B-12B PLACE ABBE PIERRE 9EME - EI 09327 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux au sein de la Maison des services publics de la Duchère, sise 10B - 12B Place Abbé Pierre dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon, située dans un bâtiment dénommé Ilot 17 régi dans le cadre d'une division en volumes.

Les locaux municipaux, référencés sous le numéro d'ensemble immobilier 09327 dans la base patrimoniale de la Ville, sont situés au 1^{er} étage du bâtiment et ont une surface de 1255 m². Depuis juin 2018 ils ont été aménagés pour un usage de bureaux. Ils accueillent :

- les services municipaux du Grand Projet Ville Duchère - surface de 420 m² ;
- le groupement d'intérêt public de la Maison de l'insertion et de l'emploi - surface de 835 m².

Ces locaux sont desservis par une sous-station de chauffage urbain commune aux locaux de la Maison de la Métropole située au rez-de-chaussée du bâtiment. La police d'abonnement pour l'ensemble des locaux précités - Grand Projet Ville Duchère, Maison de l'insertion et de l'emploi, Maison de la Métropole - est souscrite par la Métropole. La consommation des locaux de la Ville est identifiée par un sous-compteur situé dans la sous-station.

Compte tenu de ce dispositif technique de communauté de chauffage, la Ville et la Métropole ont décidé de signer une convention pour préciser les modalités administratives et financières de répartition et de remboursement des consommations de chauffage urbain entre elles, ainsi que leurs responsabilités partagées et respectives quant à la maintenance des équipements techniques de chauffage.

Il est précisé que cette convention ne concerne pas la bibliothèque municipale Annie Schwartz, la Ville souscrivant en son nom propre la police d'abonnement de chauffage urbain pour ces locaux.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1 - La convention relative à la fourniture de chauffage urbain pour les locaux propriété de la Ville de Lyon à partir de la sous-station dont la police d'abonnement est souscrite par la Métropole de Lyon – Immeuble 'Ilot 17' sis 10B-12B Place Abbé Pierre 9^{ème} - EI 09327 – est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

3 - Les dépenses de fonctionnement de la convention seront imputées sur la nature comptable 62878 fonction 020 chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET